



Déclaration des élu-es de la FSU au CTA du 24/02/2022

La question des salaires et des pensions est le sujet numéro 1 de préoccupation en cette période électorale, alors que les prix ne cessent d'augmenter.

Les agentes et agents du service public d'éducation ont largement répondu présent face à la crise sanitaire et ont tenu à bout de bras l'école ouverte, un impératif guidé par leur conscience professionnelle. Le refus, continu, systématique et idéologique d'augmenter le point d'indice est clairement ressenti comme du mépris. Si les collègues se sentent maltraités, c'est aussi parce que les comparaisons internationales, largement diffusées, nous classent parmi les plus bas des pays de l'OCDE. Le point d'indice n'a pas été revalorisé une seule fois en 5 ans si bien que les avancements d'échelon sont quasi-annihilés par l'inflation. Les quelques primes et mesurètes catégorielles ne répondent clairement pas à la demande des collègues.

Nous l'avons déjà dit, nous le redisons, maltraiter les agents des services publics, gage d'égalité, comme le gouvernement le fait, c'est faire le lit du populisme, qu'on ne peut prétendre vouloir combattre en menant des politiques qui au contraire le favorise.

La crise sanitaire a malmené nos métiers. A ce sujet, l'ensemble des syndicats appellent à la grève le 15 mars 2022 pour la reconnaissance concrète du rôle des assistantes de service social et des conseillères techniques. Les assistantes sociales font face à une charge de travail exponentielle pour répondre aux demandes des élèves, familles, étudiants, personnels. Cette profession fortement féminisée réclame des postes, les moyens matériels et des salaires à la hauteur de leur engagement. Les infirmières de l'EN de la région centre manifesteront devant le rectorat le mardi 22 mars et demande à cette occasion une audience avec Mme la Rectrice pour les raisons évoquées ci-dessus, mais aussi parce que la menace pèse de nouveau sur nous de transférer la médecine scolaire aux départements (introduction article 41A dans le projet de loi 3DS).

Nous tenons ici à rappeler avec force notre attachement au service public d'éducation, assuré par des personnels passant un concours exigeant pour devenir fonctionnaire de ce service public, après une période de formation combinant présence sur le terrain et dans les centres de formation.

Le statut général de la fonction publique garantit devoirs et droits aux fonctionnaires, le tout permettant aux services publics de fonctionner en assurant un égal accueil du public, et d'être soustrait aux pressions et enjeux politiques locaux, dont on voit bien à quels désastres ils peuvent conduire.

Les vieilles lunes qui commencent à ressortir à l'occasion de la campagne présidentielle, présentées comme des propositions novatrices qui vont tout résoudre, suppression du CAPES et CAPEPS, fin de l'emploi à vie des enseignants, collège envisagé comme une super école primaire, recrutement local par les personnels de direction (qui n'ont, c'est bien connu, que cela à faire), transfert des lycées professionnels aux régions, tout cela est le contraire de la très nécessaire ambition que nous devons avoir pour l'émancipation et l'accès aux savoirs de toutes et tous.

Concernant la réforme du lycée, c'est avec un étonnement non dissimulé que nous avons entendu récemment un certain Jean-Michel Blanquer suggérer d'ajouter des mathématiques au tronc commun en première. Nous ne pouvons que suggérer à ce Jean-Michel Blanquer de rencontrer en urgence le ministre de l'éducation, qui a mis en œuvre une réforme du lycée et du bac que la FSU avait largement dénoncée, anticipant ses nombreux effets néfastes, y compris concernant les mathématiques. Les chiffres dans notre académie sont sans appel :

-25 % des filles choisissent la spécialité mathématique en première, contre 37 % des garçons
-des 3842 filles qui ont choisi mathématiques en première, il n'en reste que 1827 en terminale, alors que des 4347 garçons, il en reste 2909. 47 % seulement des filles gardent donc la spécialité mathématique, contre 66 % des garçons.

Quel beau résultat, à cause d'une réforme imposée d'en haut, que les personnels ont largement rejetée, et dont ils constatent tous les jours les effets néfastes sur le terrain.

L'école ouverte, chère au ministre, semble pourtant être à géométrie variable selon les situations. En effet, dès lors qu'il s'agit du SNU, la nécessité de scolariser les élèves devient d'un coup accessoire. En effet, dans les zones C et B, donc notre zone, le SNU se déroule en partie sur le temps scolaire (semaine du 21 février). Le dossier de presse du ministère mentionne ainsi : « les lycéens de 2de générale, technologique et professionnelle dont l'inscription aura été validée seront de plein droit autorisés à participer au séjour de cohésion hors vacances scolaires »

Nous souhaitons donc savoir ce qu'il en est pour notre académie, qui est concernée, et cherchons à comprendre en quoi le SNU devient soudainement plus important que d'aller en classe ?

Le 08 mars, journée internationale pour les droits des femmes, est aussi l'occasion d'une grève féministe, appelée par de nombreuses organisations et des organisations syndicales, dont la FSU. Un travail de fond volontariste est absolument nécessaire, y compris dans nos professions pourtant largement féminisées mais qui ne signifie évidemment pas féministe. Un travail débute dans notre académie, et la FSU ne cessera d'exiger à ce qu'il aille encore plus loin.

Concernant la laïcité, nous avons déjà dénoncé plusieurs fois ici l'instrumentalisation de cette notion à des fins politiques, qui ne peut que perturber le climat scolaire. La nomination à la tête du CSP de Mark Sherringam ne peut encore une fois que démontrer ce que nous dénonçons, celui-ci ayant tenu des propos particulièrement ambigus concernant la laïcité, affirmant le lien entre religion et éducation, et soutenant le développement des écoles privées hors contrat. Le ministre ayant parfois divagué en accusant certains personnels et leurs organisations de ne pas défendre les valeurs de la République, une telle nomination laisse largement perplexe quant à la définition même de ces valeurs par le ministre lui-même.

Notre instance aujourd'hui va traiter entre autres des LDG mobilités. Comme nous l'avons déjà évoqué, nous regrettons que le travail entamé en décembre pour leur application dans notre académie, ont ait été partiellement remises en cause par de nouvelles injonctions ministérielles qui, de fait, ont repoussé leur finalisation académique et qui va donc décaler les publications départementales. Et que dire du report d'une semaine des résultats des permutations nationales du 1er degré et de ceux du mouvement inter ?

Une fois de plus, nous ne pouvons que constater l'impréparation et le manque de moyens pour mettre la mise en œuvre dans des délais que fixés par le ministère se fixe lui-même.

C'est un manque de respect pour les personnels qui pour certains attendent depuis des années des issues positives à leur demande.

Nous nous inquiétons donc pour le premier degré de la manière dont seront traités les mouvements départementaux, au vu des difficultés rencontrées au niveau national. D'ailleurs, nous rappelons, que nous souhaitons que les notes de services départementales puissent être présentées en groupe de travail départemental avant leurs publications comme les textes le stipulent. Et ce n'est pas le cas

dans tous nos départements. Nous souhaiterions également être informé en amont des calendriers des mouvements dans tous les départements de notre académie.

La revalorisation indemnitaire des personnels administratifs pour l'année 2022 est en cours, après les catégories A et B, le ministère s'est senti contraint, de son propre aveu, de "racler quelques fonds de tiroirs" budgétaires. De ce fait, il a annoncé lors du gt le 18 Février, une augmentation de 400 euros bruts annuels pour tout-es les ADJAENES, quelle que soit l'affectation des personnels dans l'enseignement scolaire (services, EPLE, grands établissements nationaux, CIO...).

Mais cela ne suffit pas, encore une fois les personnels ITRF du SCO ont été oubliés.

(pas de revalorisation possible pour les ITRF, car plus de crédit). L'absence de crédit pour les itrf est intolérable et inadmissible.

Les ITRF du scolaire sont continuellement baladées entre le MEN et le MESRI.

Avec ses futures augmentations des catégories C administratifs, le fossé va se creuser encore plus.

La différence indemnitaire sera d'environ 1000 euros annuel. La technicité et les exigences métier des ITRF ne justifient aucunement une telle différence.

C'est encore une fois inacceptable et injustifié.

L'ensemble des personnels de toutes les catégories voient leurs rémunérations s'affaiblir en termes de pouvoir d'achat au point que seul le déroulement de carrière permet, péniblement de surcroît, de compenser les pertes.